

Communiqué de presse

3 mars 2022 - N° 5

SCOR annonce la publication de son Document d'enregistrement universel 2021

Le Document d'enregistrement universel 2021 du groupe SCOR a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2022.

Ce document est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse www.scor.com et sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org. Des exemplaires du Document d'enregistrement universel 2021 sont également disponibles au siège de SCOR :

5 avenue Kléber
75795 Paris cedex 16

Les informations suivantes sont intégrées dans le Document d'enregistrement universel 2021 :

- le rapport financier annuel 2021 ;
- le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ; et
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

*

* *

Contacts

Presse

Nathalie Mikaeloff
media@scor.com

Relations Investisseurs

Yves Cormier
ycormier@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Généralités

Le document d'enregistrement universel 2021 déposé le 3 mars 2022 sous le numéro D.22-0067 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) (le «Document d'enregistrement universel») est disponible sur le site Internet de SCOR www.scor.com.

Déclarations prévisionnelles

Ce document contient des déclarations et des informations prévisionnelles sur les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne les projets actuels ou futurs de SCOR.

Communiqué de presse

3 mars 2022 - N° 5

Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode conditionnel, ainsi que par des termes tels que "estimer", "croire", "avoir pour objectif de", "avoir l'intention de", "s'attendre à", "aboutir à", "devoir" et autres expressions similaires.

Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations et informations prévisionnelles dépend des circonstances et des faits qui se produiront à l'avenir.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations et informations prévisionnelles. Les déclarations et informations prévisionnelles et les informations relatives aux objectifs peuvent être influencées par des risques connus ou non, des incertitudes identifiées ou non, et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs, prévus ou attendus par SCOR.

Le Document d'enregistrement universel contient des informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR.

En particulier, il convient de noter que l'impact de la crise du Covid-19 sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision, compte tenu notamment de l'incertitude liée à l'évolution de la pandémie, à ses effets sur la santé et l'économie, ainsi qu'aux effets possibles de futures décisions gouvernementales ou évolutions juridiques dans ce contexte.

Par conséquent, toutes les évaluations et tous les chiffres présentés dans ce document sont nécessairement des estimations basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont très évolutives.

Les déclarations prévisionnelles contenues dans le Document d'enregistrement universel ne sont pas des "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

SCOR ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces déclarations et informations prévisionnelles.

Informations financières

Les informations financières du Groupe contenues dans ce document sont préparées sur la base des IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union Européenne.

Sauf indication contraire, les postes du bilan, du compte de résultat et les ratios de l'exercice précédent n'ont pas été reclassés.

Les résultats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 inclus dans le Document d'enregistrement universel ont été audités par les commissaires aux comptes de SCOR. Sauf indication contraire, tous les chiffres sont présentés en euros. Tout chiffre pour une période postérieure au 31 décembre 2021 ne doit pas être considéré comme une prévision des résultats financiers attendus pour ces périodes.

Le ratio de solvabilité inclus dans le Document d'enregistrement universel n'est pas une valeur auditée par les commissaires aux comptes de la Société. Les résultats finaux de solvabilité du Groupe doivent être déposés auprès des autorités de contrôle d'ici mai 2022, et peuvent différer des estimations exprimées ou sous-entendues dans le Document d'enregistrement universel.